

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021 VALANT COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni à l'espace Maurice Champel, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, MOURARET Sophie, GIMON Jean-Paul, MARION Martine.

Absents ayant donné procuration : 2 – ALLIX Jean-Marie procuration à CORTIAL Patrick – SCOTTO DI VETTIMO Serge procuration à GIMON Jean-Paul.

Secrétaire de séance : GIMON Jean-Paul

En début de séance, le compte rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1/OBJET : COMPTE DE GESTION - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT :

Le compte de gestion dressé par le Trésorier et présenté par Patrick CORTIAL, Premier Adjoint, n'appelle aucune observation ni réserve, les résultats étant identiques à ceux du compte administratif, à savoir :

Résultat de Fonctionnement :	Recettes de l'exercice :	1 768 207.48 €
	Dépenses de l'exercice :	1 383 568.27 €

		+ 384 639.21 €
Résultat d'Investissement :	Recettes de l'exercice :	814 705.54€
	Dépenses de l'exercice :	848 099.20 €

		-33 390.66 €
<u>TOTAL GENERAL</u>		<u>+ 351 248.55 €</u>

Compte tenu des résultats reportés de l'année 2019 et des restes à réaliser, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif et propose d'affecter l'excédent de fonctionnement (384 639.21 €) comme suit : **300 000.00 € en section d'investissement au compte 1068 et 84 639.21 € en section de fonctionnement au compte R002.**

2/OBJET : Autorisation de remboursement des frais relatifs à la carte grise d'un véhicule communal

Suite à l'acquisition d'un véhicule KANGOO auprès des services du Département de l'Ardèche, les démarches pour l'obtention de la nouvelle carte grise ont dû obligatoirement être faites sur le site ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés). Le règlement des frais afférents devait être effectué par carte bancaire. La Commune ne disposant pas d'une régie avec carte bleue, Maryse MAISONNEUVE a fait l'avance des frais pour un montant de 176.76 €. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent le remboursement des frais engagés par Maryse MAISONNEUVE.

3/OBJET : Demande d'exonération pour une durée de 1 mois d'un loyer commercial

Par délibération n° 53-2020 du 7 septembre 2020, le Conseil Municipal a accordé la remise gracieuse de 3 mois de loyer à Mme AUBERT Aurélie, Institut de Beauté ORELIA, afin de réduire les effets de la crise de la COVID 19. Mme Aurélie AUBERT a dû à nouveau suspendre son activité du 29 octobre 2020 au 30 novembre 2020, période pendant laquelle les commerces dits « non essentiels » n'ont pas pu ouvrir au public. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder la remise gracieuse de 1 mois de loyer, soit un montant de 320 € à Madame Aurélie AUBERT, Institut de Beauté ORELIA, afin de réduire les effets de la crise de la COVID 19.

4/OBJET : Subventions aux associations 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 3 abstentions (M. MARION, J.P. GIMON et S. SCOTTO DI VETTIMO) fixe les subventions suivantes à inscrire au budget 2021 : (Dominique CADET, Présidente du Club de Gymnastique Féminine, Elisabeth MAZON, Présidente du Club de Tennis et Philippe COMPERE, Trésorier de l'Association Pédiatrie en Drôme Ardèche, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote pour l'association qui les concerne).

NOM ASSOCIATION	MONTANT
ARDECHE KERBOUBOU AGADES	200.00 €
A.S.S.A. FOOTBALL	1 800.00 €
AMICALE LAIQUE : 35 € par élève domicilié dans la commune (161)	5 635.00 €
ASSOCIATION DE CHASSE	250.00 €
CHASSE GROS GIBIER	250.00 €
BRICOL COX	200.00 €
CLUB GYMNASTIQUE FEMININE	350.00 €
CLUB LA FONTBELLE	750.00 €
ENTENTE ARDECHE MERIDIONALE HAND-BALL	700.00 €
COMITE ANIMATIONS	500.00 €
FDSEA	70.00 €
FNACA	200.00 €
KARATE CLUB	650.00 €
ASPTT PETANQUE	550.00 €
LOU CALINOU	200.00 €
ATELIER DE LA SOIE	500.00 €
MOELLE PARTAGE ET VIE	600.00 €
OGEC : 35 € par élève domicilié dans la commune (42)	1 470.00 €
TENNIS CLUB	500.00 €
RETRO PASSION 07	200.00 €
PEDIATRIE EN DROME ARDECHE	200.00 €
PREVENTION ROUTIERE	180.00 €
ADMR	300.00 €
SOUS-TOTAL	16 255.00 €
DIVERS	1 045.00 €
TOTAL	17 300.00 €

Le versement de ces subventions est subordonné à la réception des bilans financiers et des procès-verbaux des assemblées générales de chaque association.

Jean-Paul GIMON n'est pas d'accord sur l'augmentation de 100 € de la subvention accordée au Club de la Fontbelle car celui-ci n'a pratiquement pas fonctionné en raison de la crise sanitaire actuelle. Le Maire dit que le club a participé à la confection de masques en tissu et que les dirigeants de l'association ont régulièrement pris des nouvelles de ses membres.

Jean-Paul GIMON rajoute que des habitants de la commune peuvent adhérer à des associations hors commune et que ces associations pourraient également être subventionnées.

Martine MARION s'étonne que certaines subventions aient augmenté et d'autres pas ?

Patrick CORTIAL précise que les critères d'attribution des subventions vont être allégés et qu'une étude sera menée sur une année de fonctionnement complète. La majorité des associations a vu le nombre de licenciés diminuer et a dû arrêter ses activités en raison de la COVID 19.

5/Eveil musical écoles publique et privée - Année scolaire 2021-2022

Comme chaque année, les 2 écoles demandent à bénéficier de l'éveil musical, soit 12 classes (9 pour le public et 3 pour le privé) – le coût par classe est de 730 € soit une charge totale de 8 760 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour participer à l'éveil musical des deux écoles pour l'année scolaire 2021-2022.

6/OBJET : Contingent fournitures scolaires 2021 – Ecole Publique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le contingent « fournitures scolaires » comme suit :

	Nombre d'élèves	Montant attribué	Total
Contingent fournitures scolaires	214	52 €	11 128 €
Contingent livres scolaires	214	8 €	1 712 €
Contingent fournitures informatiques			500 €
Contingent RASED – CRI			300 €
Dotation papier supplémentaire			300 €
TOTAL voté par le Conseil Municipal			13 940 €

7/OBJET : Participation Ecole Privée Saint-Joseph – Année scolaire 2020-2021

Considérant le contrat d'association, autorisé par Monsieur le Préfet de l'Ardèche par arrêté du 29 mai 2002, sur proposition de Monsieur le Maire, suite au calcul et à l'actualisation du coût d'un élève de l'école publique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter la participation de la Commune à l'Ecole Saint-Joseph à 712 € par élève domicilié dans la commune ; ce nombre étant de 42 à la rentrée scolaire 2020-2021, la participation 2021 sera de 29 904 € (après vérification des adresses des élèves concernés).

8/OBJET : CAUE – Signature d'une convention d'accompagnement pour la réhabilitation du presbytère et l'aménagement urbain

Dans le cadre du projet de réhabilitation du presbytère et de l'aménagement urbain, il est décidé d'avoir recours à l'aide du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) par le biais d'une convention d'accompagnement du Maître d'Ouvrage. La contribution de la commune pour cette mission s'élève à 4 500 € TTC. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent le Maire à signer la convention d'accompagnement avec le CAUE de l'Ardèche pour le projet de réhabilitation du presbytère et l'aménagement urbain, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

9/Cession propriété DUROURE Julien – Les Rimbeaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n° 1017 (issue de la parcelle cadastrée section B n° 351), d'une superficie de 16 m², appartenant à M. Julien DUROURE, en vue de l'élargissement du chemin des Rimbeaux. La division a été entérinée suite au document d'arpentage établi par la SELARL 2A GEOMETRES EXPERTS le 9 janvier 2020.

Le terrain étant situé en zone Ud, le prix de cession est déterminé comme suit :
16 m² x 20 € = 320 €.

10/OBJET : Cession propriété RAUJOUAN Madeleine – Les Blachettes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section D n° 4078 et 4079 (issues de la parcelle cadastrée section D n° 2131), d'une superficie de 59 m², appartenant à Mme RAUJOUAN Madeleine née COMTE, en vue de l'élargissement du chemin des Blachettes. La division a été entérinée suite au document d'arpentage établi par GEO-SIAPP le 2 septembre 2020.

Le terrain étant situé en zone Ud, le prix de cession est déterminé comme suit :
59 m² x 20 € = 1 180 €.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ DIA : (Déclarations d'Intention d'Aliéner)

6 dossiers reçus en Mairie et à transmettre à la CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas). Pas de préemption par la commune.

➤ La commune va bénéficier d'une représentation du Festival des contes porté par la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas, le vendredi 28 mai prochain à 20 h 30 à l'Espace Culturel ou dans le jardin attenant (selon les mesures sanitaires en vigueur à ce moment-là).

Le thème est « La genèse en gros sabots ».

➤ La commune s'est positionnée pour une séance de Cinéma sous les Etoiles au mois de juillet 2021.

➤ Jardin pédagogique : Grâce au travail remarquable des employés communaux, le jardin pédagogique situé sous la passerelle à proximité de l'Ecole publique sera terminé avant les vacances de Pâques. Un hôtel à insectes, des nichoirs à oiseaux et un composteur seront installés et pourquoi pas, à terme, un poulailler. Des arbres fruitiers seront également plantés. Les élèves de l'école publique, de l'école privée et les enfants de la crèche pourront bénéficier de cet équipement. La réserve d'eau de 60m³ située à côté de la crèche sera utilisée. L'arrosage automatique sera mis en place.

➤ Projet de pelouse synthétique au stade du Colombier : Le Maire explique que les frais d'entretien annuels de la pelouse du stade s'élèvent à environ 29 000 € (entretien de la pelouse, arrosage, traçage, coût des agents...).

La cabinet Géo-Siapp a été contacté pour réaliser une étude complète de réfection du stade du Colombier par la mise en place d'une pelouse synthétique. Le coût d'un tel équipement est estimé à la somme de 800 000 € (éclairage compris) et peut être subventionné entre 70 % et 80 %.

Le stade pourrait être ainsi ouvert plus longtemps pendant la saison, car actuellement, il est régulièrement interdit d'accès lors des épisodes pluvieux. Une piste de running pourrait être aménagée sur son pourtour.

Jean-Paul GIMON rajoute que la mise en place d'une pelouse synthétique impliquera la réfection du drainage du stade qui a été mal fait. Il s'interroge également sur le coût d'entretien d'une pelouse synthétique.

Le Maire répond que le coût de la réfection du drainage est prévu dans le montant estimatif et que les coûts d'entretien sont minimes, seul un balayage est nécessaire ponctuellement.

➤ La nouvelle station d'épuration du Bourdary est en service depuis mercredi 17 mars dernier. Les élus ont la possibilité de la visiter mercredi 7 avril à 17 h 00.

➤ Le prochain Conseil Municipal pour le vote du budget se tiendra autour du 15 avril. La date exacte sera communiquée prochainement.

INTERVENTIONS DES ELUS

➤ Patrick CORTIAL a fait le tour de la commune avec M. CHANEAC de la DDT (Direction Départementale des Territoires) afin d'établir le programme des travaux de voirie pour l'année 2021. Les principaux points à retenir sont le busage du fond du chemin du Bosquet afin d'élargir la voie, le chemin des Juillets, la deuxième partie de la place située derrière l'école privée et divers « emplois ».

Jean-Paul GIMON intervient pour signaler que des trottoirs situés à proximité de passages piétons sont trop hauts mettant en difficultés les personnes avec des poussettes et les personnes à mobilité réduite. Il serait judicieux de les recenser afin de prévoir de les abaisser devant les passages piétons.

Le fonctionnement des associations a été fortement compromis en raison de la crise sanitaire. L'espace Maurice Champel a été mis à disposition des associations souhaitant tenir leur Assemblée Générale : Moëlle Partage et Vie, Don du Sang, Agir contre le diabète 07, AKA (Ardèche Kerboubou Agadès).

➤ Bernadette PERRIER indique que le jardin pédagogique est une réussite.

Elle informe l'assemblée que le prochain Conseil d'Ecole ne se tiendra pas en présentiel en raison des mesures sanitaires (seules 6 personnes pourraient y assister). Les réponses aux questions des parents seront faites par écrit, par la Mairie pour ce qui la concerne, par la Directrice de l'Ecole pour ce qui relève de sa compétence. La Commission des Affaires Scolaires sera destinataire du compte rendu.

Les repas servis à la cantine sont très appréciés par les enfants. Les élèves sont plus nombreux à manger le mardi et le jeudi.

La distanciation est respectée entre les groupes de classes.

La présentation du camion des ordures ménagères par les services de la Communauté de Communes s'est déroulée sur 3 jours à l'école publique.

Les problèmes de circulation et de stationnement autour de l'école se sont améliorés.

Le 17 février dernier les personnes vulnérables recensées sur la commune ont été contactées téléphoniquement par des membres du CCAS pour prendre de leurs nouvelles et leur communiquer les coordonnées des centres de vaccination COVID.

➤ Alain JABRY : La Directrice de l'Ecole Publique a fait part des observations formulées par les enseignants sur le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité). Serge SCOTTO DI VETTIMO a fait la maquette complète de ce PPMS et en est remercié. Il sera présenté aux services de Police et aux pompiers le 7 avril prochain.

La finalisation du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) aura lieu après la formation à laquelle doivent assister Alain JABRY et Serge SCOTTO DI VETTIMO.

La compétence « éclairage public » a été transférée au SDE07 (Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche) lors du dernier Conseil Municipal. En attendant la prise effective de cette compétence (points lumineux et réseaux à recenser précisément), il conviendra de vérifier et réparer les points lumineux défectueux.

➤ Béatrice CHARRE a suivi une formation sur les marchés publics avec Alain BOUDON. Cette formation était très intéressante.

➤ Martine MARION rappelle qu'elle avait organisé une rencontre pour une offre de partenariat avec une mutuelle afin de proposer un contrat collectif pour les habitants de la commune. Cette proposition n'engagerait pas financièrement la commune. Elle souhaiterait connaître la suite donnée à sa demande.

Par souci d'équité, le Maire répond que la commune ne donnera pas suite à cette proposition car une autre personne serait susceptible d'offrir cette prestation sur la commune. A terme, un contact sera pris.

Une centaine de personnes ont participé au « Job-Dating » organisé par Pôle Emploi à l'Espace Maurice Champel le jeudi 18 mars dernier pour des emplois saisonniers. 11 employeurs avaient répondu présents (hôtellerie, restauration, etc.).

➤ Jean-Paul GIMON demande si une offre « fibre optique » a été souscrite pour les différents services de la commune. Le Maire répond que, pour le moment, seuls les services administratifs de la Mairie bénéficieront de la fibre. Jean-Paul GIMON dit que des coupures internet ont été constatées avec la fibre.

Il demande ensuite à Alain BOUDON, Président du SIAE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau) quand sera présenté le rapport sur l'eau 2019 ? Alain BOUDON répond que la rédaction de ce rapport a pris un peu de retard et qu'il espère pouvoir le présenter lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

➤ Alain BOUDON informe l'assemblée d'un « bug » informatique sur l'émission des factures d'eau maintenant appelées « avis des sommes à payer ». En effet, plusieurs bordereaux ont été émis : le bordereau 10 est erroné et ne doit pas être réglé. Les montants indiqués sur les bordereaux 16 et 19 peuvent être payés.

➤ Pascale LIOUTIER remercie les élus qui ont répondu au questionnaire patrimonial participatif actuellement en phase de test (questionnaire qui sera ensuite mis en ligne et accessible au public). Jean-Paul GIMON dit que les commentaires, sur la version qu'il a reçue, sont en anglais ? Il précise ensuite qu'il est essentiel d'avoir l'avis des propriétaires concernés par les lieux, bâtiments ou objets patrimoniaux.

➤ Dominique CADET : La lettre d'information n° 2 du « Trait d'Union » est actuellement en cours de rédaction. Sa diffusion est prévue mi-avril.

➤ Marie-France MARTIN a une réunion demain à la CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas) relative au Plan Local de l'Habitat et la mobilité. Le budget de la CCBA sera voté le 13 avril.

➤ En ce qui concerne la « mobilité » Sébastien MATHON précise que la CCBA devra se prononcer avant le 31 mars 2021 sur la prise ou pas de cette compétence, ce qui signifie la disparition du Syndicat Intercommunal de Transport Urbain Tout'enBus à compter du 1^{er} juillet 2021. Les membres du Conseil Municipal déplorent la disparition de ce syndicat. Le personnel serait transféré à la Région et mis à disposition de la CCBA.

Les recettes sont figées en raison de la disparition du versement transport à la charge des employeurs de plus de 10 salariés. Jean-Paul GIMON rajoute que le versement transport est un bon indicateur sur l'emploi local.

Sébastien MATHON et Philippe ROUX participent chaque 1^{er} jeudi du mois à une réunion sur le PLUi. Le dossier avance très vite ; les préconisations sont moins de surfaces constructibles pour plus de densification : 30 logements à l'hectare au lieu de 12 actuellement.

➤ Jean-Paul GIMON s'interroge sur la nouvelle gouvernance du Syndicat de Pays de l'Ardèche Méridionale ?

Patrick CORTIAL répond que Gérard SAUCLES, Maire de Lavilledieu, a été élu Président, Jacques GENEST, Maire de Coucouron, 1^{er} Vice-Président, Lionnel ROBERT, Vice-Président à la Communauté de Communes du Pays des Vans, 2^{ème} Vice-Président.

➤ Les deux bureaux de vote pour les élections Départementales et Régionales des 13 et 20 juin prochains, seront exceptionnellement déplacés à l'Espace Maurice Champel afin de respecter au mieux les mesures sanitaires actuelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

Le Maire
Philippe ROUX



